



RCS : AJACCIO

Code greffe : 2001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00017

Numéro SIREN : 342 986 403

Nom ou dénomination : A SETTIA

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2013 sous le numéro de dépôt 1367

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AJACCIO

PALAIS DU FINOSELLO - AVENUE MARECHAL LYAUTEY
BP20983 - 20700 AJACCIO CEDEX 9

TEL 04 95 23 17 82 / FAX 04 95 20 75 93

RECEPISSE DE DEPOT

FIDUCIAIRE CORSE AUDIT

15 AVENUE COLONEL COLONNA D'ORNANO,
IMMEUBLE TRIANA
20000 AJACCIO

V/REF :

N/REF : 88 B 17 / 2013-A-1367

98, 347

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'AJACCIO certifie qu'il a reçu le 19/06/2013, les actes suivants :

Ordonnance du président en date du 19/06/2013

- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes jusqu'au 30/09/2013

Concernant la société

A SETTIA

Société par actions simplifiée

zi de Baleone

Sarrola-Carcopino

20167 Mezzavia

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-1367 le 19/06/2013

R.C.S. AJACCIO 342 986 403 (88 B 17)

Fait à AJACCIO le 19/06/2013,

LE GREFFIER



N° Rôle : 2013001655
N° Chrono : 261
Date Dépôt : 19 JUIN 2013
N° Dépôt :

ORDONNANCE

Nous, Paul SCAGLIA, Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio assisté du Greffier,

Vu la requête présentée le 18/06/2013 par
A SETTIA
ZI DE BALEONE
SARROLA CARCOPINO
20167 MEZZAVIA
RCS 342 986 403 - 88 B 17
représentée par le cabinet FIDUCIAIRE CORSE AUDIT

Et les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles R.225-64 et L.225-100 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales,

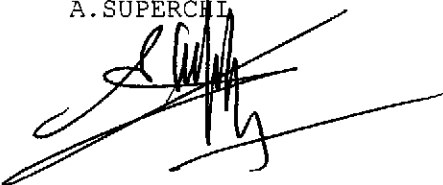
Autorisons le report de la date de l'assemblée générale de ladite société ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012 au plus tard le 30/09/2013

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Disons que les dépens sont liquidés en frais de Greffe à la somme de 36, 99 Euros TTC dont 5, 10 Euros de TVA.

Fait à AJACCIO, Le 19 JUIN 2013

LE GREFFIER,
A.SUPERCHI



LE PRESIDENT,
P.SCAGLIA

